

## LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

<p style="text-align: center;"><b>CONVENTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DU COMMERCE <u>EXERCICE 2012</u></b></p>
---

### I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEES

1. *Autorisation, le 25 avril 2012, de signature d'un avenant n°5 à la convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde entre la Société et la société Livres et Objets du Monde, autorisé initialement par le Conseil du 26 juin 2006,*

**Personnes concernées :** Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur  
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur  
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur

**Nature et objet :** Autorisation de signature d'un avenant n°5 à la convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde afin de prendre en compte la fermeture de points de vente, de librairies et d'objets d'artisanat en région.

**Modalités :** La rémunération fixe annuelle au titre de l'année 2012 a été fixée à 130.000 euros H.T. contre 310.000 euros H.T. en 2011.

2. *Autorisation, le 25 avril 2012, d'un engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S.T. (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) pour la société Voyageurs au Japon (anciennement dénommée Restaurant Voyageurs du Monde)*

**Personnes concernées :** Monsieur Alain CAPESTAN, Président  
Monsieur Lionel HABASQUE, Directeur Général

**Nature :** Autorisation d'un engagement de cautionnement au profit de l'A.P.S.T pour le compte de VOYAGEURS AU JAPON à hauteur de 100.000 euros.

3. *Autorisation, le 18 octobre 2012, d'un nouvel engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S.T. (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) pour la société CHAMINA SYLVA*

**Personnes concernées :** Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur  
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur

**Nature :** Autorisation d'un nouvel engagement de cautionnement au profit de l'A.P.S.T pour le compte de CHAMINA SYLVA à hauteur de 500.900 euros qui annule et remplace le précédent engagement consenti à hauteur de 426.400 euros.

4. *Autorisation, le 25 avril 2012, de l'acquisition par la Société de 7140 actions Saint-Victor Participation à Avantage pour un prix de 660.164,40 euros*

**Personnes concernées :** Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur  
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur  
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur  
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur  
Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur  
Avantage S.A., actionnaire

**Nature :** Autorisation, en vue de la fusion-absorption de la société Saint Victor Participation par Voyageurs du Monde, de l'acquisition par la Société de 7140 actions Saint-Victor Participation détenues par Avantage pour un prix de 660.164,40 euros.

5. *Autorisation, le 25 avril 2012, de l'acquisition par la Société de 1 action Saint-Victor Participation à M. Alain Capestan, pour un prix de 92,46 euros*

**Personne concernée :** Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur

**Nature :** Autorisation, en vue de la fusion-absorption de la société Saint Victor Participation par Voyageurs du Monde, de l'acquisition par la Société de 1 action Saint-Victor Participation détenue par Monsieur Alain CAPESTAN pour un prix de 92,46 euros.

6. *Autorisation, le 25 avril 2012, de l'acquisition par la Société de 1 action Saint-Victor Participation à M. Jean-François Rial, pour un prix de 92,46 euros*

**Personne concernée :** Monsieur Jean-François RIAL, administrateur

**Nature :** Autorisation, en vue de la fusion-absorption de la société Saint Victor Participation par Voyageurs du Monde, de l'acquisition par la Société de 1 action Saint-Victor Participation détenue par Monsieur Jean-François RIAL pour un prix de 92,46 euros.

7. *Autorisation, le 25 avril 2012, de l'acquisition par la Société de 1 action Saint-Victor Participation à M. Frédéric Moulin, pour un prix de 92,46 euros*

**Personne concernée :** Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur

**Nature :** Autorisation, en vue de la fusion-absorption de la société Saint Victor Participation par Voyageurs du Monde, de l'acquisition par la Société de 1 action Saint-Victor Participation détenue par Monsieur Frédéric MOULIN pour un prix de 92,46 euros.

**II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2012**

1. *Signature d'un avenant n°14 au contrat de direction générale du 22.12.1999 entre la Société et la société Avantage S.A.*

**Nature et objet :** Autorisation de signature d'un avenant n°14 à la convention de direction afin de prendre en compte l'évolution à la baisse du

volume des missions confiées à Avantage au bénéfice de la Société, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- Modalités :**
- Au titre de l'année 2012, la rémunération forfaitaire fixe annuelle s'est établie à 672.245 euros HT, les frais fixes de véhicule à 27.409 euros HT.
  - Les modalités de calcul de la rémunération variable, consistant en un versement par la Société à la société Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de la Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de la Société excéderait 1.500.000 euros, demeurent inchangées. Au cours de l'exercice 2012, la rémunération variable s'est élevée à 337.160 euros HT.

2. *Engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S.T. pour la société TERRES D'AVENTURE*

**Nature et objet :** Cautionnement de la Société au profit de l'A.P.S.T. pour le compte de TERRES D'AVENTURE.

**Modalités :** Au 31 décembre 2012, ce cautionnement s'élève à 1.372.041,16 euros. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

3. *Engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S.T. pour la société NOMADE AVENTURE*

**Nature et objet :** Cautionnement de la Société au profit de l'A.P.S.T. pour le compte de NOMADE AVENTURE.

**Modalités :** Au 31 décembre 2012, ce cautionnement s'élève à 716.470 euros. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

4. *Cautionnement solidaire de la Société au titre d'un bail commercial conclu par COMPTOIR DES VOYAGES*

**Nature et objet :** Cautionnement solidaire de la Société au titre d'un bail commercial conclu par la société Comptoir des Voyages pour des locaux situés 43 rue Peyrolières à Toulouse, d'une durée de 9 ans renouvelable.

**Modalités :** Ce cautionnement porte sur le paiement des loyers et des charges, sur toutes les clauses et conditions du bail pour la durée initiale du bail et de celle de son premier renouvellement, soit jusqu'au 29 juin 2023. Au cours de l'exercice 2012, le montant du loyer facturé à la société Comptoir des Voyages par le propriétaire s'est élevé à 18.846 euros hors charges et hors taxes, contre 18.483 euros en 2011 et le montant des provisions sur charges s'est élevé à 710 euros en 2012, contre 788 euros en 2011.

5. *Avenant n°2 à la convention de financement par la Société de la Fondation d'entreprise Insolites Bâtitseurs*

**Nature et objet :** Révision des modalités de la contribution financière annuelle de la Société à la Fondation, à compter de l'exercice 2012.

**Modalités :** Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, d'un montant annuel maximum à hauteur de 53.270 euros.

6. *Convention de parrainage par la Société de l'Association Insolites Bâtisseurs*

**Nature et objet :** Parrainage par la Société de projets de développement durable à réaliser par l'Association Insolites Bâtisseurs pour un montant global annuel de 300.000 euros, à compter de 2012.

**Modalités :** Au titre de l'année 2012, le parrainage a été de 122.543 euros.

### **III. CONVENTION CONCLUE ET AUTORISEE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

1. *Autorisation, le 24 avril 2013, de l'acquisition par la Société de 500 actions de la société Comptoir des Voyages à Avantage pour un prix de 46.010 euros*

**Personnes concernées :** Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur  
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur  
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur  
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur  
Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur  
Avantage S.A., administrateur

**Nature :** Autorisation d'acquisition par la Société de 500 actions Comptoir des Voyages, sa filiale, pour un prix de 46.010 euros (92,02 euros/action) à la société Avantage, à la suite du rachat desdites actions par cette dernière en raison du départ d'un salarié Comptoir des Voyages et également actionnaire.